



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

PV N° 18 DU SAMEDI 18/12/2021

Réunion du 13 décembre 2021

Responsable : M. Didier ROTA
Membre : M. Jean Paul CROS

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et, compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes.
Pour toute demande sur messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur « footclubs » sera prise en compte.

RECEPTION DOSSIERS FORFAIT

Affaire n°46 – Dossier transmis par la Commission Seniors D4 Poule B
Affaire n°47 – Dossier transmis par la Commission Loisir Poule A

DECISIONS

FORFAITS SIMPLES

N°46 – Rencontre n°23663492 du 12 décembre 2021 : Seniors D4 Poule B : POUILLY LES NONAINS 2 – LE COTEAU 2
Match perdu par forfait à POUILLY LES NONAINS 2, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (LE COTEAU 2) sur le score 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

N°47 – Rencontre n°23820872 du 10 décembre 2021 : Loisir Poule A : PARIGNY ST CYR 2 – BELMONT
Match perdu par forfait à BELMONT, pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (PARIGNY ST CYR 2) sur le score 3 (trois) buts à 0 (zéro), moins 1 point au classement : art. 23.3.2 des règlements du District.

AMENDES

Amendes pour forfait simple
522546 – POUILLY LES NONAINS : 50 €
531401 – BELMONT : 50 €

RECEPTION DOSSIER RECLAMATION

Affaire n°201 – Dossier transmis par la Commission Jeunes U18 D3 Poule D
516959 COMMELLE 2 contre 560178 GROUPEMENT ABC
Match n°24173206 du 11/12/21

Réclamation d'après-match du club GROUPEMENT ABC par messagerie officielle du club du 12/12/21
Motif : réserve sur la qualification et participation au match du joueur M. BADOUROU Devy Djamilou, licence n°9603670525, de COMMELLE 2.

DECISION

La Commission des Règlements a pris connaissance de la réclamation d'après-match du club GROUPEMENT ABC par courriel du 12/12/21, laquelle a été déposée dans les conditions de temps et de forme prescrites par les articles 186 et 187-1 des RG de la FFF.

Après vérification, la commission constate que le joueur **M. BADOUROU Devy Djamilou**, licence n°9603670525, du club de COMMELLE, était régulièrement qualifié pour participer à la rencontre, car l'équipe U18 de COMMELLE 1 jouait le même jour.

En conséquence, la CR décide : résultat acquis sur le terrain, COMMELLE (2) 4 – GROUPEMENT ABC 1

Frais de dossier à la charge de GROUPEMENT ABC : 40 €

Dossier transmis à la Commission Jeunes pour homologation.



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

REGLEMENTS

Délégation du Roannais

Tél : 04.77.44.51.93

RAPPEL AUX CLUBS :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier afin d'éviter la perte du match par pénalité (art. 37 des RS du District).

Pour éditer une feuille de match papier vierge : site LAuRAFoot, Documents, Documents utiles, Compétitions, Feuille de match de secours.

AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, application des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – Réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 – Appels) des règlements généraux de la FFF.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel compétente, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des Règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.